

Bilan des actions

Rapport du groupe de suivi

LE POINT SUR
LES GRANDS
CHANTIERS

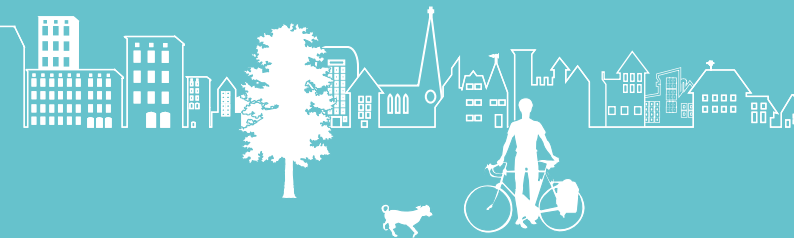
Santé Environnement

2^e Plan national 2009 > 2013

Des actions concrètes pour la prévention
des risques sanitaires liés à l'environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le suivi du deuxième plan national santé environnement (PNSE 2)

Lancé en 2009, le deuxième plan national santé environnement fait l'objet d'un suivi régulier par le groupe santé environnement (GSE), présidé par Bérengère Poletti, députée des Ardennes.

Réunissant des acteurs de tous horizons, le groupe rassemble des représentants d'associations, des élus, des employeurs, des employés et des représentants de l'État auxquels s'adjoignent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé.

4 cas concrets p.4

26 régions p.22

✓ Principales réalisations



4 cas
concrets

1 QUALITÉ DE L'AIR

AIR INTÉRIEUR

→ Les mesures du PNSE 2

- Mettre en place un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances dans l'air intérieur des bâtiments
- Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants
- Développer la profession de conseillers en environnement intérieur pouvant se rendre au domicile des personnes souffrant de certaines maladies
- Poursuivre le programme de lutte contre l'habitat indigne avec un objectif de 20 000 logements traités par an

Le constat

Les Français passent 80% de leur temps dans des lieux clos et sont fortement tributaires de la qualité de l'air qu'ils y respirent. L'ensemble des maladies allergiques (asthme, conjonctivite, allergies alimentaires, etc.) concerne 25% à 30% de la population dans les pays industrialisés et leur prévalence a considérablement augmenté au cours des 30 dernières années.

Les grands chantiers

✓ Une étiquette sur les produits de construction et de décoration

Ces produits (peintures, parquets, moquettes, colle pour papiers peints...), émettant un grand nombre de substances volatiles, ont désormais une étiquette comportant toutes les informations sur les émissions qu'ils génèrent (décret n° 2011-521 du 23 mars 2011).

Ce dispositif est en place depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les nouveaux produits et sera effectif le 1^{er} septembre 2013 pour les produits déjà commercialisés.

@ Retrouvez plus d'informations sur www.respirez-mieux.gouv.fr

✓ **Une surveillance obligatoire de la qualité de l'air dans les écoles et les crèches**

Le contrôle, réalisé par des organismes agréés, devra être achevé au 1^{er} janvier 2015 puis renouvelé tous les 7 ans, voire tous les 2 ans en cas de dépassement des valeurs limites. Les résultats seront rendus publics par le propriétaire ou l'exploitant des locaux.

@ Un guide pour accompagner les collectivités locales et les gestionnaires de structures privées est disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique salle de lecture

✓ **Deux guides pour accompagner les gestionnaires d'établissements**

- un guide de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public ;
- un guide de diagnostic et de prise en charge des syndromes collectifs inexplicables, destiné aux services de l'État.

@ À consulter sur www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr

✓ **Des conseillers en environnement intérieur (CEI) pour aider les personnes atteintes de maladies respiratoires**

Ce métier commence à se développer en France. Aujourd'hui, les 18 CEI, financés pour 3 ans par le ministère du Développement durable, se rendent gratuitement, sur prescription médicale, au domicile des patients atteints de maladies respiratoires ou allergiques. Un audit du logement pièce par pièce est effectué selon un questionnaire précis (revêtements et matériaux utilisés, type de chauffage, ventilation, environnement extérieur, etc.). Des prélèvements d'air et de poussières sont aussi réalisés.

@ Retrouvez les conseillers les plus proches de chez vous sur www.cmei-france.fr

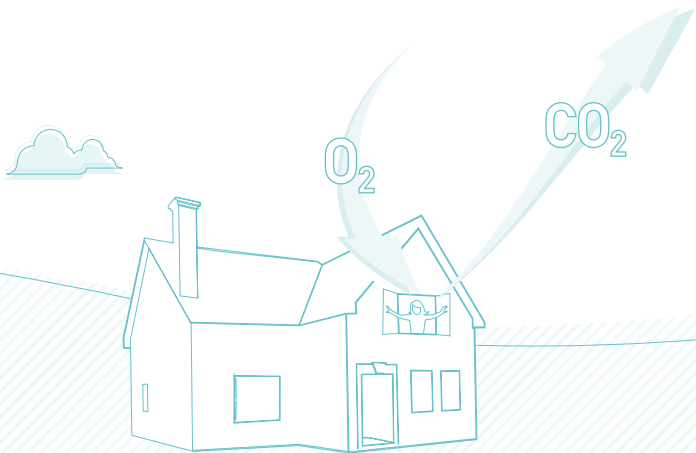
✓ **Un guide Construire sain pour aider les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de construction**

Il comporte des informations sur la réglementation et propose des solutions pratiques pour prévenir les risques de pollution de l'air intérieur.

@ Retrouvez tous les conseils pour une maison plus sûre et plus saine sur www.prevention-maison.fr

Un renforcement des prescriptions applicables aux pressings utilisant du perchloréthylène en 2013

Il sera interdit, dès 2013, d'installer des machines nouvelles utilisant du perchloréthylène dans les pressings voisins de locaux d'habitations.



AIR EXTÉRIEUR

→ Les mesures du PNSE 2

- **Réduire de 30% :**

- les émissions de particules fines dans l'air d'ici à 2015 ;
- les émissions de six substances toxiques prioritaires* dans l'air et dans l'eau d'ici à 2013.

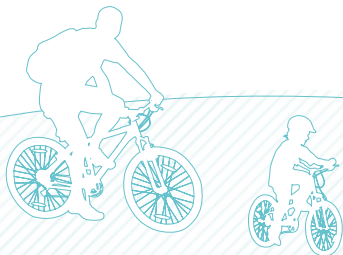
- **Favoriser les mobilités douces pour :**

- diminuer l'impact environnemental des transports ;
- développer l'activité physique, élément essentiel en matière de santé.

** Le benzène et les composés organiques volatils associés, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les polychlorobiphényles (PCB) et les dioxines, l'arsenic, le mercure et les solvants chlorés.*

Le constat

Les Français perdent en moyenne huit mois de vie à cause de la pollution de l'air extérieur. Le fait d'habiter à proximité du trafic routier pourrait être responsable d'environ 15% des asthmes de l'enfant. Les particules fines qui peuvent être inhalées sont considérées comme les polluants de l'air les plus dangereux. Elles peuvent causer des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, voire des cancers. Malgré des progrès notables, il y a encore, dans certaines agglomérations, des dépassements des normes.



L'objectif est de réduire de 30% les concentrations de particules fines dans l'air d'ici à 2015 grâce au plan particules (juillet 2010) qui définit la feuille de route pour l'ensemble des secteurs émetteurs.

Les grands chantiers

- ✓ **1,4 milliard d'euros** ont été alloués pour le développement de transports collectifs en site propre pour 130 projets correspondant à 1 000 kilomètres de lignes nouvelles de transports collectifs.
- ✓ **La mise en service du canal Seine-Nord-Europe** est confirmée en 2017. 800 km de nouvelles lignes à grande vitesse ont été lancées en 2011.
- ✓ **L'application Heat**, soutenue par le programme paneuropéen transports santé environnement (PPE TSE), permet de monétariser les gains en santé dus à la pratique de la marche et du vélo.
- ✓ **La création d'un observatoire de l'ambroisie**, en juin 2011, pour coordonner l'information et les actions de lutte contre l'extension de cette plante invasive dont le pollen est très allergisant.
@ Retrouvez plus d'informations sur www.ambroisie.info

Le plan particules décliné au niveau régional

Préparés par les conseils régionaux et les préfets de région, les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) permettent une approche unique et intégrée de ces trois enjeux environnementaux. Ces plans sont en cours d'élaboration.

La révision des 27 plans de protection de l'atmosphère (PPA) et la mise en place de 5 nouveaux PPA qui concernent les agglomérations de plus de 250 000 habitants où des dépassements des normes sont constatés.

2 BIOSURVEILLANCE

→ Les mesures du PNSE 2

- Mettre en place dès 2010 un programme de biosurveillance sanitaire de la population

Le constat

La biosurveillance humaine se caractérise par la recherche de biomarqueurs dans les liquides et tissus biologiques (sang, urine, cheveux, salive, lait maternel) qui permettent d'évaluer l'imprégnation des personnes par des substances toxiques.

Les grands chantiers

✓ La cohorte ELFE (étude longitudinale française depuis l'enfance)

La France a lancé, en mars 2011, une grande étude de santé publique qui suivra 20000 enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans. Ce travail, nécessaire pour étudier l'impact de l'environnement sur le développement, la santé, la socialisation, le parcours scolaire des enfants et identifier d'éventuelles



spécificités de la France, permettra de connaître l'exposition des enfants aux polluants chimiques, en particulier les polluants dits émergents, de mesurer les effets à long terme de la pollution atmosphérique et de la pollution de l'air intérieur sur les enfants et les femmes enceintes.

@ Une étude de cohorte consiste à observer la survenue d'événements de santé dans le temps au sein d'une population sélectionnée au démarrage de l'étude et suivie sur plusieurs années. Retrouvez tous les détails de l'étude sur www.elfe-france.fr

La stratégie nationale de biosurveillance

Réalisé sur un échantillon de 5000 personnes âgées de 6 à 75 ans résidant en métropole, le principal objectif du programme Esteban (environnement, santé, biosurveillance, activité physique, nutrition), qui sera lancé en 2013, est de connaître l'état d'imprégnation de la population française à treize familles de substances* afin d'établir des valeurs de référence nationales et de rechercher leurs déterminants. Cette photographie offrira une comparaison avec les niveaux observés à l'étranger.

** Treize grandes familles de substances, correspondant à plus de 100 substances, seront dosées : métaux, organoétains, cotinine, phtalates, phénols, perfluorés, polybromés, PCB (polychlorobiphényles)/dioxines/furanes, COV (composés organiques volatils), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), substances organochlorées, pesticides.*



3 PRODUITS CHIMIQUES

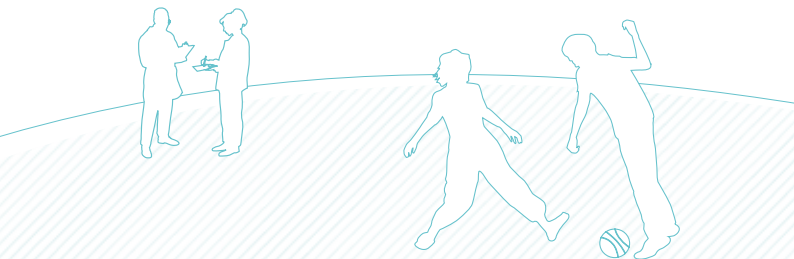
→ Les mesures du PNSE 2

- **Renforcer** le contrôle des substances, préparations et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits destinés aux enfants
- **Expérimenter** un dispositif de traçabilité des expositions professionnelles dans quatre zones géographiques (Alsace et Moselle, Bourgogne et Franche-Comté, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Normandie)
- **Améliorer** la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments de l'environnement

Reach

Le constat

L'imprégnation des produits chimiques dans l'organisme est de mieux en mieux connue et la question de leur contribution à la baisse de la fertilité humaine se pose. De même, si l'hygiène de vie explique la moitié des cas de cancers (tabac, alcool, sédentarité, surpoids, etc.), l'autre moitié n'est pas bien expliquée et pourrait être liée à un mélange d'antécédents génétiques et de risques faibles d'origine environnementale.



Les grands chantiers

- ✓ **La première banque de données sur les substances chimiques**
5348 substances produites en grande quantité (plus de 1 000 tonnes par an) ou classifiées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction sont enregistrées.
- ✓ **Quatorze substances extrêmement préoccupantes sont désormais soumises à autorisation** – fabrication, importation, utilisation – depuis janvier 2012.
- ✓ **La restriction de l'emploi et de la mise sur le marché d'une soixantaine de substances** comme le benzène dans les jouets, le nickel dans les bijoux et autres articles au contact avec la peau tels que les fermetures éclair des vêtements ou certains éthers de glycol dans les peintures.
- ✓ **La déclaration obligatoire de fabrication et de mise sur le marché de nanomatériaux** importés ou distribués à plus de 100 grammes par an sera obligatoire dès 2013.
- ✓ **L'interdiction de commercialisation des biberons contenant du bisphénol A (mars 2010) et l'ouverture en 2012 par l'INERIS d'une plate-forme d'information et d'échanges sur les produits de substitution au bisphénol A.**

@ Retrouvez le service national d'assistance sur www.ineris.fr/substitution-bpa

L'accompagnement des industriels et des PME pour la prochaine échéance d'enregistrement en juin 2013 (substances produites entre 100 tonnes et 1 000 tonnes).

@ Consultez le guide *Maîtrisez les risques chimiques dans votre entreprise* sur www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique salle de lecture

La réduction des micropolluants dans l'eau

Le constat

Les micropolluants sont des substances qui sont susceptibles d'avoir une action toxique, à des concentrations infimes, dans un milieu donné. On les retrouve dans l'eau, l'air, le sol, par émission (ruissellement, drainage, retombées atmosphériques, etc.), avec des effets potentiels sur la santé et les écosystèmes.

Les grands chantiers

- ✓ **Le lancement du plan national d'actions pour réduire la présence de résidus médicamenteux dans les eaux (PNRM).**
- ✓ **Une stratégie globale de réduction de la présence des micropolluants dans les milieux aquatiques pour la période 2010-2013.**

La poursuite des inspections des installations classées pour une surveillance ciblée des rejets industriels.

Les phytosanitaires

Le constat

Le plan Ecophyto 2018, conduit par le ministère de l'Agriculture, porte sur des mesures de retrait des substances actives les plus préoccupantes et il vise la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2018.

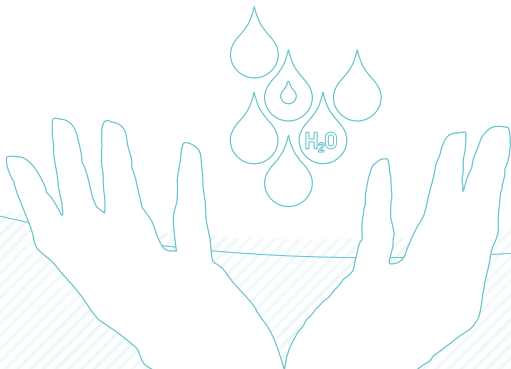
Les grands chantiers

- ✓ **L'usage des produits phytosanitaires contenant certaines substances préoccupantes a été interdit dans les aires de jeux pour enfants et les cours de récréation**, mais aussi dans le périmètre de 50 mètres des bâtiments d'accueil ou d'hébergement des personnes vulnérables.
- ✓ **Le retrait de 40 substances phytosanitaires** qui entraînent dans la composition de plus de 1500 préparations commerciales de produits phytosanitaires.

De nouvelles études pour répondre aux interrogations sur le lien entre exposition aux pesticides et cancers

L'étude Agrican, portant sur l'impact des produits phyto-pharmaceutiques sur la santé des salariés agricoles actifs et retraités, a été lancée en 2005 sur 180000 agriculteurs dans 12 départements. L'analyse des registres de santé s'effectuera jusqu'en 2020. Les premiers résultats, publiés en septembre 2011, montrent que la santé des salariés et exploitants agricoles est meilleure que celle du reste de la population française.

@ Retrouvez plus d'informations sur le site de la protection sociale du monde agricole et rural www.msa.fr



4 POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX

L'état de l'environnement n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire et les individus ne sont donc pas tous exposés aux mêmes risques. Les zones où les substances toxiques sont plus présentes sont qualifiées de points noirs. Elles doivent être identifiées afin de mieux cibler les actions des pouvoirs publics.

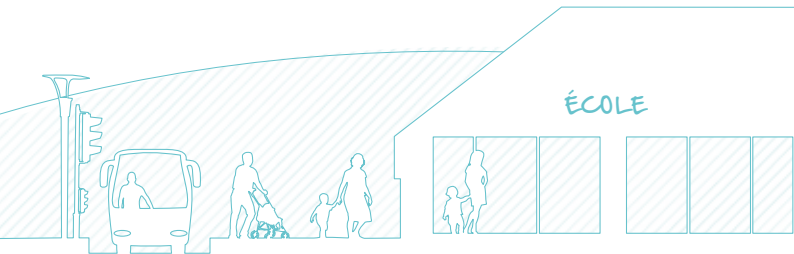
→ Les mesures du PNSE 2

- **Assurer** la protection des aires d'alimentation des 500 captages d'eau les plus menacés
- **Identifier et gérer** les points noirs environnementaux, qui sont des zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques, en particulier en mettant en place des actions d'identification de ces zones

La campagne de diagnostic de sols dans les établissements recevant des enfants et des adolescents

Le constat

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont eu à gérer plusieurs alertes sanitaires concernant des populations vivant sur ou à proximité d'un site pollué, notamment le cas d'une école à Vincennes (Île-de-France).



Les grands chantiers

La poursuite des diagnostics dans les établissements scolaires

La campagne de diagnostics a permis d'établir une première liste de 900 établissements (dans 70 départements) susceptibles d'avoir été construits sur des sites pollués. Sur chacun de ces sites, des vérifications sont en cours.

La deuxième phase de diagnostics sera lancée prochainement dans une vingtaine d'autres départements.

Les interventions de l'État sur les sites sans responsable solvable

Le constat

D'anciens sites industriels, aujourd'hui à l'état de friches, présentent des pollutions résiduelles qui, si elles ne posent pas de problème sanitaire immédiat, nécessitent une gestion particulière en cas de changement d'usage. Le traitement de ces friches, avant qu'elles ne puissent être de nouveau aménagées, présente des enjeux économiques et sanitaires importants.

Les grands chantiers

- ✓ **90 friches urbaines ont bénéficié d'une aide entre 2009 et 2011, pour un montant total de 38,8 millions d'euros.**



Les études sanitaires de zone

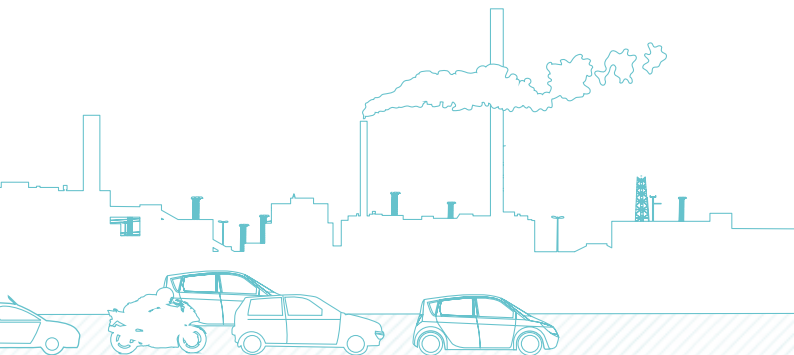
Le constat

Ces études permettent d'évaluer l'impact sur la santé d'un ensemble d'activités, en particulier industrielles. Elles complètent les études sanitaires demandées individuellement à chaque exploitant industriel par le code de l'environnement.

Les grands chantiers

L'évaluation de l'impact sur la santé d'un ensemble d'activités

Trois études sanitaires de zone ont été engagées dans le cadre des deuxièmes plans régionaux santé environnement. Elles concernent le Pays rousillonnais (38), Valenciennes (59) et la Vallée de la Seine-Porcheville (78). Pour cette dernière, il est prévu de croiser les cartes d'expositions aux polluants à des indicateurs socio-économiques.



Le bruit

Le constat

Le bruit est considéré par la population française comme la première nuisance au domicile. Les transports en seraient la source principale (80%). Au-delà de la gêne ressentie, le stress engendré induit des effets sur le comportement social et les performances intellectuelles. L'exposition au bruit, bien que difficile à évaluer du fait des effets de cumul (travail, loisirs, transports, domicile), engendre des désordres physiologiques.

Les grands chantiers

✓ **Quatre nouveaux observatoires du bruit**

Dans les agglomérations de Saint-Étienne métropole, Nice Côte d'Azur, Communauté du Pays d'Aix et Grenoble-Alpes métropole.

✓ **Réduire le bruit aux abords des routes et des aéroports**

Les particuliers habitant aux abords du réseau routier national, et souhaitant effectuer des travaux acoustiques au niveau des façades, pourront obtenir une subvention d'un montant de 80 % du coût total des travaux. Concernant les aéroports, les riverains du Bourget et de Beauvais-Tillé pourront aussi bénéficier d'aides suite à la mise en place du plan de gêne sonore (PGS) en complément du plan d'exposition au bruit (PEB).

@ Retrouvez plus d'informations sur le site de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), www.acnusa.fr rubriques Le saviez-vous ? / Aide à l'insonorisation

La finalisation des cartes et des plans de prévention du bruit des grandes infrastructures de transport et des 24 agglomérations de plus de 250000 habitants.

L'exposition aux radiofréquences

Le constat

Les radiofréquences sont les champs électromagnétiques émis par les moyens de télécommunications (téléphonie mobile, télévision, radio, Wi-Fi). Des interrogations sur de possibles effets sanitaires à long terme liés à l'exposition aux radiofréquences demeurent, notamment pour le téléphone portable.

Les grands chantiers

- ✓ **Un état des lieux de l'exposition des riverains d'antennes-relais** sur 16 villes pilotes ; **des simulations de réduction de la puissance des antennes-relais** (évaluation en termes de diminution de l'exposition et d'impact sur la couverture mobile) dans trois quartiers pilotes : Grenoble (Isère), Paris 14^e, Grand Champ (Morbihan) **et une expérimentation en grandeur nature** sur Paris 14^e.
- ✓ **Le recensement des points atypiques liés aux radiofréquences**
Le système de surveillance de l'exposition aux radiofréquences a été rénové. Le public aura bientôt la possibilité de solliciter directement des mesures dans les locaux d'habitation et les lieux publics. Ces mesures seront financées par un fonds public indépendant et rendues publiques.

@ Retrouvez toutes les informations sur www.radiofrquences.gouv.fr

Un financement dédié pour la recherche sur les radiofréquences de 2 M€/an géré par l'ANSES.



L'exposition aux basses fréquences et les lignes à haute tension (THT)

Le constat

Les appareils électriques domestiques (sèche-cheveux, rasoir électrique) et les lignes à haute tension émettent des champs électromagnétiques dits extrêmement basse fréquence. Les effets observés à court terme sont des courants induits dans le corps humain, c'est-à-dire une stimulation électrique du système nerveux, créée par le champ magnétique.

Les grands chantiers

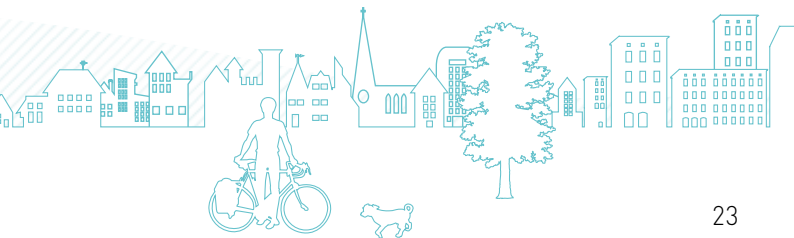
- ✓ **Le gestionnaire du réseau RTE (réseau transport d'électricité) doit désormais établir, pour toute nouvelle ligne à très haute tension (225000 volts et 400000 volts), un plan de contrôle et de surveillance du champ électromagnétique.** De plus, les lignes existantes devront toutes avoir été contrôlées au plus tard le 31 décembre 2017.





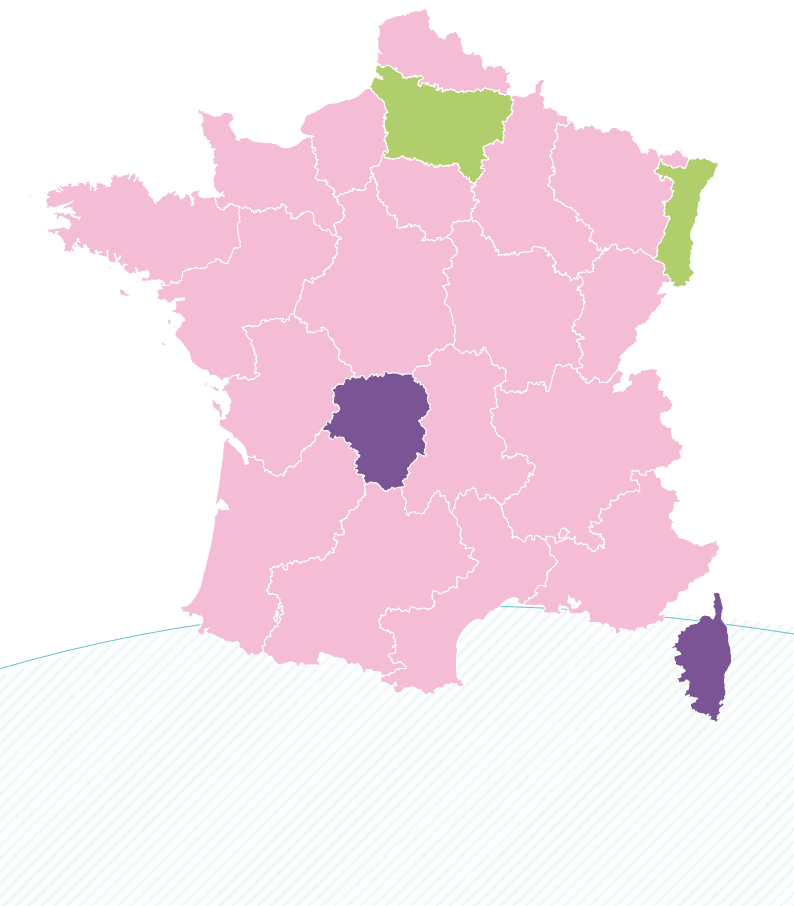
26
régions

Pour assurer sa mise en œuvre et répondre au mieux aux priorités locales, le deuxième plan national santé environnement est en cours de déclinaison à l'échelon local **en plans régionaux santé environnement (PRSE 2)** dans les 26 régions françaises.



Le plan

RÉGION PAR RÉGION



Dix-neuf régions où le plan est adopté

- Provence-Alpes-Côte d'Azur (juin 2010) • Aquitaine (novembre 2010) • Centre (décembre 2010) • Pays de la Loire (décembre 2010) • Languedoc-Roussillon (décembre 2010)
- Poitou-Charentes (décembre 2010) • Auvergne (avril 2011)
- Champagne-Ardenne (juin 2011) • Haute-Normandie (juillet 2011)
- Île-de-France (juillet 2011) • Lorraine (août 2011) • Bretagne (août 2011) • Basse-Normandie (septembre 2011) • Bourgogne (septembre 2011) • Rhône-Alpes (octobre 2011) • Midi-Pyrénées (novembre 2011) • Franche-Comté (novembre 2011) • Nord – Pas-de-Calais (mars 2012) • La Réunion (mai 2012)

Trois régions où l'adoption du plan est imminente

(consultation du public réalisée ou en cours)

- Alsace • Guyane • Picardie

Trois régions où le travail est en cours

- Corse • Limousin • Martinique

Une région qui n'a pas encore lancé les travaux

- Guadeloupe



Guadeloupe



Guyane



Martinique



La Réunion

POUR EN SAVOIR +

LES SIGLES

ACNUSA : Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANFR : Agence nationale des fréquences

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

COV : composé organique volatil

DMFu : diméthylfumarate

ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

Esteban : programme environnement, santé, biosurveillance, activité physique, nutrition

GSE : groupe santé environnement

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

InVS : Institut de veille sanitaire

PCB : polychlorobiphényles

PEB : plan d'exposition au bruit

PGS : plan de gêne sonore

PME : petites et moyennes entreprises

PNRM : plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux

PNSE : plan national santé environnement

PPA : plan de protection de l'atmosphère

PPE-TSE : programme paneuropéen transports santé environnement

PRSE : plan régional santé environnement

REACH : registration, evaluation and authorisation for chemicals

RTE : réseau transport d'électricité

SRCAE : schéma régional climat-air-énergie

THE-PEP : transport, health and environment

LES SITES

- Ministère du Développement durable - www.developpement-durable.gouv.fr
- Ministère de la Santé - www.social-sante.gouv.fr
- Institut de veille sanitaire (InVS) - www.invs.sante.fr
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - www.ademe.fr
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) - www.anses.fr
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) - www.ineris.fr
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) - www.inserm.fr

LES PUBLICATIONS



PNSE2 : rapport complet



PNSE2 : support grand public



Deuxième bilan d'étape : rapport complet



Air intérieur crèches : support parents



Air extérieur : support grand public



Reach : plaquette de présentation

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Conception éditoriale : SG/DICOM/DIE - **Conception graphique :** SG/DICOM/DIE/Florence Chevallier

Impression : SG/SPSSI/ATL2 - **Réf. :** DICOM-DGPR/BRO/11010-2 - Août 2012

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen - www.eco-label.com

Crédits photos : Christian Schwier (p. 4) - Pavel Losevsky (p. 22) /Fotolia.com



Santé
Environnement
2^e Plan national 2009 > 2013

Le rapport annuel du groupe de suivi est accessible
sur les sites internet des ministères du Développement durable,
de la Santé, de la Recherche et du Travail
www.developpement-durable.gouv.fr
www.social-sante.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr